

## Tarifs

Pour connaître votre tarif de journée d'accueil de loisirs en 2020, il vous suffit de multiplier le quotient CAF d'octobre 2019 par le coefficient de 0,83% appelé « taux d'effort ».

Le tarif journalier est « encadré » par un minimum (2,33 €/jour) et un maximum (17 €/jour). Tarif hors commune : 22,33 €.

- Le tarif d'une **demi-journée sans repas** correspond à 43% du tarif de référence. Le tarif d'une **demi-journée sans repas** hors commune est de 9,60 €.
- La CAF est partenaire de la ville et apporte des aides financières sur ces dispositifs.

## Informations complémentaires

- Les jours réservés, dans la limite des places disponibles, ne pourront être ni modifiés ni annulés et seront facturés, même en cas d'absence maladie.
- Pour une première inscription, merci de remplir la fiche 2019-2020 à télécharger sur le site de la ville [www.ville-saintjeandelaruelle.fr](http://www.ville-saintjeandelaruelle.fr)

ATTENTION : toute situation nécessitant une prise en charge adaptée doit faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) signé par les parents et l'équipe d'animation.

## Contacts par téléphone

Mairie : 02 38 79 33 50

Maison Pour Tous Nord : 02 38 79 58 70 - Maison Pour Tous Sud : 02 38 79 58 45

## Nous souhaitons rappeler qu'il est nécessaire de bien respecter :

- **Les horaires d'arrivée du matin** : entre 8h45 et 9h. Il n'y aura pas de prise en charge des enfants arrivant après 9h.
- **Les horaires d'arrivée de l'après-midi** : entre 13h30 et 13h45. Il n'y aura pas de prise en charge des enfants arrivant après 13h45.
- **Les horaires de départ** : entre 17h et 17h30. Après 17h30, un accueil péricentre sera systématiquement facturé.
- **En cas d'absence ou de retard exceptionnels, merci de prévenir l'équipe de direction :**
  - ➔ Pour les maternels au 02 38 72 08 53
  - ➔ Pour les élémentaires Maison Pour Tous Sud : 02 38 79 58 45
  - ➔ Pour les élémentaires Maison Pour Tous Nord : 02 38 79 58 70

Ville de Saint Jean de la Ruelle

## Sur le thème : Carnaval et spectacle éphémère



## Accueil de loisirs Vacances de printemps 2020

Du mardi 14 au vendredi 24 avril 2020



Centre maternel Suzanne Lacore

## Bordereau de réservation (dans la limite des places disponibles)

À transmettre au plus tard le lundi 16 mars 2020 à 17h

- Je soussigné.e, Madame, Monsieur (nom, prénom) : .....
  - Responsable légal.e de l'enfant (nom, prénom) : .....
  - Date de naissance : ..... / ..... / ..... • École : .....
  - Téléphone : ..... • courriel : .....
  - N° d'allocataire (CAF ou MSA) : .....
  - Nom, prénom et téléphone de la personne à joindre en cas d'urgence : .....
- .....
- Uniquement en cas de troubles de santé de mon enfant (handicap, pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies...), je sollicite la prise en charge adaptée de mon enfant

### Accueil

Je souhaite inscrire mon enfant au centre de loisirs pendant les vacances de printemps 2020 :

AVRIL										
Merci de cocher les jours	Mar 14	Mer 15	Jeu 16	Ven 17	Lun 20	Mar 21	Mer 22	Jeu 23	Ven 24	
Matins sans repas										
Après-midis sans repas										
Journées avec repas										
Accueil avant centre										
Accueil après centre										

### Transport

Je choisis l'organisation qui me convient. Mon choix s'appliquera à toutes mes réservations sur la période.

J'accompagne et je viens chercher mon enfant dans un lieu unique matin et soir :

- à Rol Tanguy  pour 8h45 et jusqu'à 17h30
- à Sédar Senghor  pour 8h45 et jusqu'à 17h30
- à Suzanne Lacore  à partir de 7h et jusqu'à 18h30

Si mon enfant fréquente le péricentre le matin et/ou le soir, je l'accompagne et je viens le chercher à Suzanne Lacore.

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées, y compris les sorties extérieures.

Je suis informé.e que mes réservations, une fois déposées auprès du service et dans la limite des places disponibles, ne pourront être ni modifiées ni annulées et me seront facturées (même en cas d'absence maladie).

Date : ..... Signature

## Modalités d'accueil

- **Tous les enfants d'âge maternel scolarisés sont accueillis au centre maternel Suzanne Lacore.**
- **Vous précisez pour chacun l'inscription** aux repas et aux accueils avant et après centre ainsi que le lieu de regroupement en cas de transport.
- **Les activités tiennent compte des besoins et souhaits émis par les enfants :** Tout en s'amusant, découverte des domaines d'activités artistiques, culturelles, scientifiques et de citoyenneté. Jeux de récréation, danse, motricité, sports. Sorties, journées à thème, échanges...

### POUR LES ENFANTS NÉS ENTRE 2014 ET 2016 :

1 lieu unique (de 8h45 à 17h30) :

- **Centre Suzanne Lacore** rue Jules Lenormand (02 38 72 08 53), avec des possibilités d'accueil en demi-journée sans repas.

Un service d'accueil avant et après centre de loisirs est proposé de 7h à 8h45 et de 17h30 à 18h30.

- Suzanne Lacore (au centre de loisirs - 02 38 72 08 53).

## Modalités de transport vers les centres de loisirs

Pour réduire vos déplacements, un service de transport est proposé le matin, départ à 8h45 des arrêts, et le soir pour un retour à 17h30 aux arrêts. Les animateurs et animatrices prennent en charge les enfants aux arrêts à partir de 8h45.

- **2 lieux possibles si vous n'accompagnez pas votre enfant dans son centre de loisirs :**
  - **Arrêt Nord** : Espace d'animation Sédar Senghor, rue des Turquoises
  - **Arrêt au Sud** : Espace Rol Tanguy, 4 chemin de Chaingy

## Préinscriptions / réservations

jusqu'au lundi 16 mars à 17h (dans la limite des places disponibles)

- **Sur internet** : en téléchargeant le formulaire sur [www.ville-saintjeandelaruelle.fr](http://www.ville-saintjeandelaruelle.fr)
- **Par courriel** : [loisirs.enfants@ville-saintjeandelaruelle.fr](mailto:loisirs.enfants@ville-saintjeandelaruelle.fr)
- **Par courrier** en transmettant en mairie ou dans la Maison Pour Tous de votre choix le présent bulletin.
- **Par dépôt en mairie** (1 permanence spécifique est prévue le samedi 14 mars) ou dans la Maison Pour Tous de votre choix.

Les réservations par internet et par courrier seront traitées dans l'ordre d'arrivée et pourront faire l'objet d'une liste d'attente si la capacité d'accueil de la structure est atteinte.

Les réservations pour des enfants non stéouellans seront étudiées en fonction des places disponibles à partir du **mercredi 18 mars** et ne seront **définitives qu'après réception d'une confirmation écrite.**

Aucun enfant ne sera accepté sans inscription préalable.